Rapport d'activités 2025

Sommaire

I. Présentation de la FRACG p. 2
Entités membres du Conseil de la FRACG
et leurs représentant·es

II. État des lieux en 2025 p. 2
Membres de la FRACG
Séances du conseil de la FRACG
Points principaux abordés lors des séances du conseil

III. Participation au groupe de travail du canton p. 3
Position commune des organisations professionnelles
Journée sur la condition professionnelle

IV. Mobilisation - budgets municipal et cantonal p. 4
Audition - Comité consultatif de la culture (CCC)
Rencontre avec Ensemble à Gauche (EAG)

V. Nouveau manifeste p. 5

VI. Initiative « 1% pour la culture » p. 5

VII. Perspectives 2026 p. 6

I. Présentation FRACG

Officiellement constituée en 2021, la FRACG (Fédération du Réseau Artistique et Culturel de Genève) réunit différentes organisations professionnelles du milieu culturel genevois. En 2022, elle a notamment suivi la mise en œuvre de l'initiative sur la culture (IN 167), puis la consultation des acteur·ices culturel·les sur la Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA). En 2025, elle poursuit ce travail en réseau, en assurant le suivi des consultations cantonales et en publiant des prises de position sur la politique culturelle genevoise.

Entités membres du Conseil de la FRACG et leurs représentant·es
Actuellement, la FRACG rassemble les entités suivantes : FGMC, AGMD et Action Intermittence.

Action intermittence : Alexandra Tiedemann, Daniel Gibel
FGMC (Fédération genevoise des musiques de création) : Kate Espasandin, Eloi Calame, Noé Franklé
AGMD (Association genevoise des métiers de la danse) : Barbara Yvelin, Nicolas Nussbaum

Coordination : contact@reseau-culturel-geneve.ch
Présidence : presidence@reseau-culturel-geneve.ch - Fabienne Abramovich

II. Etat des lieux en 2025

a. Membres de la FRACG

En 2025, la FRACG rassemblait les entités suivantes : Visarte Genève, FGMC, AGMD et Action Intermittence. En raison d'une activité particulièrement soutenue, Visarte Genève a décidé de se retirer de la Fédération en 2026. Elle demeure néanmoins une interlocutrice précieuse et continue de collaborer ponctuellement à certaines actions spécifiques.

La préparation des séances, la concertation entre les organisations membres et les processus de validation représentent une charge de travail importante, désormais cette responsabilité est assumée bénévolement. Pour mémoire, dès 2023, la FRACG a engagé une réflexion sur les moyens nécessaires à sa coordination et sollicité auprès du Canton un soutien destiné aux organisations professionnelles.

Elle a toutefois décidé de ne pas renouveler une demande en 2025, certaines de ses organisations membres sollicitant également ce même dispositif financier. Par ailleurs, la perspective d'un financement public soulève des questions importantes concernant la séparation des pouvoirs et la liberté d'agir politiquement au service de l'intérêt collectif, sans ingérence des autorités de tutelle ni risque de stigmatisation ou de pression sur la Fédération ou l'une de ses organisations membres.

La FRACG fonctionne aujourd'hui, avec les montants des cotisations des entités adhérentes et souhaite désormais déterminer selon quelles modalités et auprès de quel organisme un tel financement pourrait être envisagé, tout en garantissant son indépendance politique.

b. Séances du conseil de la FRACG

En 2025, la FRACG a tenu 6 séances ordinaires et une Assemblée générale.

- 2 février 2025
- 21 février 2025
- 27 mai 2025
- 16 juin 2025
- 17 juillet 2025
- Assemblée générale, 9 octobre 2025
- 12 novembre 2025

Ces séances ont permis d'aborder plusieurs enjeux structurants liés au fonctionnement interne de la FRACG, ainsi que les principaux enjeux politiques genevois.

c. Points principaux abordés lors des séances du conseil

- Élaboration de cahiers des charges de la coordination et de la présidence
- Travail sur une nouvelle charte de la FRACG
- Suivi du groupe de travail cantonal sur la condition professionnelle
- Élaboration et diffusion du nouveau manifeste
- Mobilisation autour des budgets municipal et cantonal 2026
- Participation à l'initiative « 1% pour la culture »

III. Participation au groupe de travail du canton sur la condition professionnelle dans le domaine de la culture

Depuis 2022, les membres de la FRACG participent activement au groupe de travail sur les conditions de travail des artistes et acteur·ices culturel·les, institué par le Canton dans le cadre de la mise en œuvre de LPCCA. Ces travaux ont notamment conduit à la création des dispositifs Inarema et Meriweza, ainsi qu'à une sensibilisation accrue des autorités aux enjeux du milieu, en particulier la nécessité d'améliorer la protection sociale des acteur·ices culturel·les.

a. Position commune des organisations professionnelles

La séance du 30 juin 2025, en présence de M. Thierry Apothéloz et Mme Delphine Bachmann, a révélé un écart important entre les travaux du groupe de travail et la réalité politique. À cette occasion, les magistrat·es ont annoncé l'absence d'augmentation, voire des coupes, au budget de la culture, et une possible concentration des fonds sur un nombre restreint de projets.

Réunies le 26 août 2025 par la FRACG, les organisations professionnelles membres du groupe de travail ont constaté que celui-ci a engendré des ressources considérables, ne reposait pas sur un cadre suffisamment clair et que leurs contributions étaient sollicitées sans garantie de prise en compte de l'expertise propre à chaque organisme.

Une position commune, cosignée par 12 organisations[1], a été adressée à Mme Cléa Rédalié (Office cantonal de la culture) et à Mme Myriam Jakir Duran (Service culturel de la Ville de Genève). Elle formule cinq propositions pour restructurer le fonctionnement du groupe de travail :

[1] Les entités signataires de la position commune des organisations professionnelles au sujet du groupe de travail cantonal : URH, AGMD, Meriweza, Action Intermittence, Inarema, SSRS, GCN, USDAM Genève, FRAS, FGMC, SSFV pôle romand, TIGRE.

- Définir clairement l'étendue du groupe de travail et les organismes qui doivent en faire partie.
- Définir, avant fin 2025, trois thématiques prioritaires (par exemple rémunérations et assurances sociales, conditions-cadre).
- Instaurer dès novembre 2025 un calendrier annuel de quatre séances, limitées à cinq points d'ordre du jour validés en amont.
- Réactiver des sous-groupes thématiques afin de produire un travail ciblé et opérationnel.
- Garantir un retour écrit et argumenté des autorités dans les trois mois suivant toute transmission officielle.

À partir de 2026, le groupe de travail évoluera vers une plateforme d'échange, conformément aux dispositions de la LPCCA.

b. Journée sur la condition professionnelle dans le milieu culturel genevois

Le 15 octobre 2025 s'est tenue une journée professionnelle consacrée à l'amélioration des conditions de travail des artistes et travailleur·euses culturel·les, organisée par le Canton et la Ville de Genève, dans la continuité des réflexions du groupe de travail cantonal. La FRACG y était représentée aux côtés de plus de 160 participant·es issu·es du secteur culturel genevois et romand. Plusieurs représentant·es de la FRACG ont pris part à des tables rondes au nom de leurs entités respectives.

Synthèse officielle de la journée : Synthese_journee_conditionpro_version finale_juin 2026.pdf



IV. Mobilisation autour des budgets municipal et cantonal

a. Audition auprès du Comité consultatif de la culture (CCC), 13 novembre 2025

Séance tenue à l'ancienne poste des Charmilles, en présence des élu·es du CCC Ramaya Tegegne, Rémi Dufay, Marc Leroux et Béatrice Graf, ainsi que de Kate Espasandin (FGMC), Julie Marmet (Visarte Genève) et Noé Franklé (FGMC).

Les échanges ont notamment porté sur :

- Les dispositifs cantonaux mis en place, dont Inarema et Meriweza ;
- La rémunération et l'amélioration des conditions professionnelles des artistes comme axes prioritaires des revendications, en veillant à ne pas disperser la lutte sur d'autres thématiques ;
- La mise en place du nouveau règlement d'application de la LPCCA ;
- Le projet de budget cantonal ;
- La présentation du manifeste de la FRACG en cours d'élaboration.

b. Rencontre avec Ensemble à Gauche (EAG), 2 décembre 2025

Une rencontre avec les élu·es d'Ensemble à Gauche au Conseil municipal a permis de faire le point sur le projet de budget 2026 de la Ville, qui prévoit une réduction de 2% pour les institutions subventionnées à plus d'un million. Le vote du budget prévu le 6 décembre a eu lieu dans un contexte de grève et de manifestations syndicales. Le manifeste de la FRACG et le regroupement d'une douzaine d'entités du secteur ont été salués comme des leviers utiles par les élu·es.

V. Nouveau manifeste

En novembre 2025, la FRACG a publié un manifeste appelant les autorités à garantir que tous·tes les artistes et acteur·ices culturel·les puissent vivre dignement de leur métier. Douze organisations professionnelles et syndicales[2] signent ce document. Il a été envoyé à l'ensemble des représentant·es politiques genevois·es et est consultable en ligne.

Le manifeste rappelle le poids économique du secteur, ainsi que la précarité persistante des professionnel·les. Il soutient une mise en œuvre ambitieuse de la LPCCA, à condition qu'elle soit accompagnée de moyens financiers suffisants et d'une gouvernance transparente. Les signataires demandent notamment :

- Une hausse durable des budgets culturels
- La défense des conditions et tarifs professionnels
- La valorisation de la création locale dans la programmation des institutions
- La prise en compte des propositions des associations professionnelles
- Une politique équitable garantissant diversité artistique

Le manifeste s'inscrit dans la dynamique de l'initiative « 1% pour la culture ».

VI. Initiative « 1% pour la culture »

[2] Les signataires du manifeste : Action Intermittence, AGMD, Coopérative Meriweza, FGMC, Grand Conseil de la Nuit, Inarema, Syndicat Suisse Film et Vidéo - pôle romand, TIGRE, Union Romande de l'Humour, USDAM Genève, Visarte Genève et le Syndicat Suisse Romand du Spectacle.

Trois structures actives au sein de la FRACG (Action Intermittence, FGMC et Visarte Genève) sont également engagées au sein de l'initiative cantonale « 1% pour la culture ». Elles ont participé activement à la récolte de signatures durant l'été 2025, contribuant au dépôt de l'initiative le 8 octobre 2025 avec 7'262 signatures à l'appui, témoignage d'un large soutien populaire.

De nombreux domaines bénéficient d'un seuil minimal de dépenses fixé par la loi et sont ainsi, au moins en partie, protégés lors des arbitrages budgétaires. Ce n'est pas le cas de la culture. Le frein à l'endettement limite les dépenses cantonales. La marge de manœuvre se reporte donc sur elle, qui devient année après année une variable d'ajustement du budget cantonal. Inscrire un seuil minimal dans la loi permettrait de lui assurer davantage de stabilité et de prévisibilité.

Cette initiative vise à :

- sécuriser et visibiliser les ressources financières pour le secteur culturel, en faisant de la culture une dépense contrainte pour le canton.
- revaloriser les rémunérations des artistes, à soutenir la diversité culturelle et assurer la mise en œuvre cohérente de la politique culturelle adoptée en 2019 par 83,18% des Genevois·es (IN 167).



VII. Perspectives 2026

- Diffusion continue du manifeste de la FRACG et sensibilisation des autorités aux besoins des acteur·ices culturel·les.
- Suivi de l'initiative « 1% pour la culture ».
- Travail de plaidoyer auprès du Conseil d'État et du Grand Conseil pour défendre le budget de la culture face aux menaces de coupes budgétaires.
- Suivi de la nouvelle plateforme d'échange cantonale (anciennement groupe de travail) sur la base des cinq propositions transmises par les organisations professionnelles en août 2025.